



ARRETE MUNICIPAL

N° HOERDT/2021/026/mb

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
BASSE ZORN

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants,
- VU** le Code de la route,
- VU** la demande de la société ALSACE NACELLES SERVICES du 23 avril 2021,

CONSIDERANT que les travaux sur la ligne RFF entre Vendenheim et Wissembourg, à hauteur du passage à niveau n° 5, nécessitent de prendre des mesures particulières en matière de circulation, pour des raisons de sécurité.

ARRETE

- Article 1 :** En raison des travaux sur la ligne RFF entre Vendenheim et Wissembourg, à hauteur du passage à niveau n° 5, l'entreprise ALSACE NACELLES SERVICES de Weyersheim est autorisée à occuper les chemins Turmweg et Furmweg du jeudi 24 juin 2021, 21 heures au samedi 26 juin 2021, 5 heures.
- Article 2 :** La circulation des véhicules à moteur, des cycles et des piétons sera interdite sur les chemins Turmweg et Furmweg du jeudi 24 juin 2021, 21 heures au samedi 26 juin 2021, 5 heures.
- Article 3 :** L'accès aux parcelles agricoles pour les exploitants et propriétaires fonciers sera autorisé mais le franchissement du passage à niveau sera interdit.
- Article 4 :** L'ensemble de la présignalisation et de la signalisation de chantier réglementaire et conforme aux dispositions en vigueur sera mis en place et entretenu par l'entreprise ALSACE NACELLES SERVICES, chargée des travaux.
- Article 5 :** Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Maire de la Commune de Hoerdt,
 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Wantzenau,
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours,
 - Monsieur le Chef de section des sapeurs-pompiers de Hoerdt,
 - ALSACE NACELLES SERVICES de Weyersheim,
 - Affiché en Mairie.

POUR AMPLIATION

Hoerdt, le 28 avril 2021

Le Président,

Denis RIEDINGER



Hoerdt, le 28 avril 2021

Le Président,

signé Denis RIEDINGER